
Flash info Statut - Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

Tant attendue, la [loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023](#) prévoit plusieurs mesures pour revaloriser les fonctions **de secrétaire de mairie**. En effet, face aux difficultés pour recruter ces agents en charge des nombreuses missions indispensables aux communes, cette loi vise à rendre le métier **plus attractif**.

Certaines mesures sont provisoires et d'autres ne seront applicables qu'après la parution d'un décret.

Elles concernent essentiellement [la nomination](#), [le recrutement](#) et [la promotion interne](#).

Pour vous aider à décrypter et comprendre ces nouvelles dispositions, nous vous proposons une analyse thématique disponible sur notre site internet [ICI](#).